

# Dossier de presse

Les rythmes  
de l'enfant

Conférence de presse  
10 juin 2014

## **Relations presse**

Corine BUSSON-BENHAMMOU

Tél. : 02 41 05 40 33 - 06 12 52 64 98 / Fax : 02 41 05 39 29  
corine.busson-benhammou@ville.angers.fr

## Edito du maire

### **L'intérêt des enfants avant tout**

Lors de la récente campagne municipale, nous nous étions engagés, mon équipe et moi, à ouvrir une concertation sur les rythmes scolaires, avec les parents et tous les acteurs de l'école concernés. Cet engagement a été tenu.

Ces dernières semaines, près de 3 600 familles ont répondu au questionnaire que nous leur avons adressé. Les élus chargés de ce dossier ont reçu près de 200 Angevins en rendez-vous. Trente-huit conseils d'école ont été réunis, pendant lesquels chacun a pu s'exprimer.

Nous vous remercions sincèrement pour la qualité de ces échanges, malgré les délais extrêmement courts que nous ont imposés le gouvernement et le ministère de l'Education nationale.

L'organisation des rythmes scolaires en primaire et en maternelle que nous avons choisie s'appuie sur les résultats de la concertation menée ensemble.

La solution retenue prend en compte avant tout les intérêts de l'enfant, tant sur le plan de son équilibre que de son épanouissement.

Elle prend en compte également les intérêts des familles en instaurant une régularité des temps d'activités périscolaires et en maintenant le principe de leur gratuité.

Mise en œuvre à la rentrée de septembre 2014, cette nouvelle organisation des rythmes de l'enfant fera l'objet tout au long de la prochaine année scolaire d'une évaluation. Si nécessaire, des ajustements pourront lui être apportés.

Nous restons bien évidemment attentifs aux remarques de tous les acteurs impliqués dans cette réforme, dont la réussite passe par une écoute mutuelle et une collaboration permanente.

Christophe Béchu,  
Maire d'Angers

## Sommaire

### *A/Rythmes scolaires : mode d'emploi de la rentrée de septembre 2014*

Des changements sans bouleversement pour les familles	p 5
Les horaires des activités périscolaires revus	p 6

### *B/Comment les nouveaux emplois du temps ont-ils été élaborés ?*

Un cadre légal à respecter	p 8
La situation actuelle	p 8
La concertation	p 9
Neuf, trois puis, au final, deux scénarios	p 10
L'emploi du temps des maternelles	p 11
L'emploi du temps des élèves de primaires	p 12

### *C/Que va changer la mise en place de ces nouveaux rythmes en termes de coût, d'emplois, d'interventions extérieures et de type d'activités ?*

Le coût	p 14
Les emplois	p 14
Les intervenants extérieurs	p 14
Les activités périscolaires	p 14

Rythmes scolaires :  
mode d'emploi de la rentrée  
de septembre 2014

## Des changements sans bouleversement pour les familles

Depuis la rentrée de septembre 2013, les 9 600 enfants inscrits dans les écoles publiques angevines ont classe le mercredi matin. A l'issue de cette première année de pratique de la semaine de 4 jours et demi, la nouvelle municipalité a entrepris une évaluation de la situation auprès des familles, des professionnels de l'éducation et de ses partenaires.

**Objectifs de cette grande concertation** : prendre en compte les critiques qui ont vu le jour dans le prolongement de la mise en place de ces nouveaux rythmes scolaires et adapter l'agenda de la semaine pour répondre au mieux aux besoins des enfants et des familles.

Pour la prochaine rentrée, des adaptations sont donc programmées. Mais dans l'ensemble, pour les familles, une vraie stabilité dans le rythme de la semaine est proposée. En effet, les horaires de présence des enfants à l'école resteront les mêmes les lundis, mardis, jeudis et vendredis entre 8h45 le matin et 16 h 45 l'après-midi.

Deux changements néanmoins à noter :

Pour tous les élèves, qu'ils soient en maternelle ou en élémentaire, **l'heure de fin de classe du mercredi matin change**. La matinée du mercredi ayant été jugée trop longue, l'école s'arrêtera désormais à 11 h 45 le mercredi et non plus à 12 h 15. Que les parents se rassurent : à l'issue de la fin des cours du mercredi matin, **une garderie gratuite** de trois quarts d'heure sera toujours mise en place au sein des écoles afin de permettre aux parents de récupérer leur enfant en toute sérénité. De même, le passage de l'école à l'accueil de loisirs du mercredi après-midi restera assuré par la Ville dans les mêmes conditions qu'actuellement.

**Autre changement mais cette fois-ci uniquement pour les élèves de maternelle. La reprise de l'école l'après-midi les lundis, mardis, jeudis et vendredis, s'effectuera désormais un quart d'heure plus tôt qu'actuellement, soit à 13 h 45.** Les enfants de maternelle intégreront alors leur heure quotidienne dédiée aux activités périscolaires ou à la sieste pour les plus jeunes.



©Th. Bonnet – Ville d'Angers

## Les horaires des activités périscolaires revus

A l'issue de la concertation, **les horaires des activités périscolaires vont être revus pour la rentrée de septembre 2014**. Les emplois du temps des écoliers en maternelle et en élémentaire étaient identiques. Le même rythme était donc proposé aux enfants âgés de 3 à 11 ans. Cette uniformité n'a pas donné satisfaction. Deux emplois du temps différents seront donc mis en œuvre : l'un pour les élèves de maternelle, l'autre pour les élèves d'élémentaire. **Les activités périscolaires restent évidemment gratuites.**

**Concernant les écoliers de maternelle (petite, moyenne et grande sections),** les activités périscolaires seront donc désormais positionnées **les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 13 h 45 à 14 h 45**, juste après la pause déjeuner. Ce nouvel emploi du temps prend mieux en compte le rythme biologique des enfants qui marquent une baisse d'attention en début d'après-midi. Les plus petits pourront ainsi effectuer leur sieste. Pour les plus grands, il sera proposé sur place des activités ludiques, calmes et relaxantes. Il s'agit également de **redonner une régularité** dans la semaine. Autre avantage, **cet emploi du temps a déjà été testé cette année dans deux écoles maternelles au régime dérogatoire (Descartes et Montesquieu) et il a donné satisfaction à tout le monde : familles, encadrants et corps enseignant.**

**Concernant les écoliers d'élémentaire (CP, CE1, CE2, CM1, CM2),** les activités périscolaires auront lieu dans toutes les écoles **les lundis et vendredis, de 15 h 15 à 16 h 45**. Ces plages horaires de 90 minutes permettent le maintien de la variété et de la richesse des activités sportives et culturelles proposées notamment en lien avec les associations. Cela laisse assez de temps pour offrir la possibilité de sortir hors les murs de l'école dans le cadre d'une activité. En tout, les enfants d'élémentaire bénéficieront de 3 heures d'activités périscolaires contre 3 heures trente actuellement. Cette demi-heure de différence permet de redonner un quart d'heure de plus à l'enseignant les lundis et vendredis en début d'après-midi.



©Th. Bonnet – Ville d'Angers

Comment les nouveaux emplois du  
temps ont-ils été élaborés ?

## Un cadre légal à respecter

**Cette réforme intervient dans un cadre législatif contraint.** Les scénarios proposés doivent donc correspondre à ces différents textes : le décret Peillon de janvier 2013, modifié par le décret Hamon de mai 2014.

### **Les principales dispositions du décret PEILLON (26 janvier 2013) :**

- Introduire une matinée supplémentaire consacrée à l'enseignement pour raccourcir les journées trop longues et étaler ainsi les phases d'enseignement en profitant des moments de la journée où la vigilance intellectuelle est la plus performante pour les enfants (le matin)
- Maintenir la semaine d'enseignement à 24 heures hebdomadaires
- Proposer au moins 3 heures d'activités périscolaires organisées par les communes, dans la continuité des temps scolaires
- L'organisation se travaille entre le maire et le directeur académique des services de l'éducation nationale

### **Les principales dispositions du décret HAMON (7 mai 2014) :**

- Il autorise l'expérimentation et assouplit certaines dispositions
- Les communes qui le souhaitent peuvent ainsi regrouper les activités périscolaires sur une seule ½ journée. Ceci, essentiellement à destination des communes rurales
- Il autorise de réduire le temps hebdomadaire d'enseignement qui est de 24 heures et en parallèle réduire d'autant les vacances scolaires d'été

### **Ce qui est impossible à faire :**

- **Le retour à la semaine de 4 jours**
- **Regrouper l'ensemble des activités périscolaires le mercredi matin car toutes les matinées doivent être consacrées à l'enseignement.**

## La situation actuelle

- Une organisation identique pour les maternelles et les élémentaires
- Horaires d'entrée et de sortie non modifiées
- Deux jours longs d'enseignement et deux jours courts se succèdent avec une alternance chaque année
- 6 écoles dérogatoires : Voltaire, Isoret, Montesquieu, Desnos, Bordillon, Descartes.
- Une seule école de l'enseignement privé, Bellefontaine, a fait le choix de mettre en place les nouveaux rythmes scolaires.



## La concertation

C'était un engagement de campagne de l'équipe municipale. Cette concertation s'est déroulée sur un délai très court de 9 semaines (dont 2 semaines de vacances) liées aux contraintes fixées par le Gouvernement (attente du décret Hamon et date butoir le 6 juin). Les rencontres, les échanges, les retours de questionnaires permettent néanmoins de dégager sans ambiguïté de grandes tendances permettant d'aboutir à une adaptation des rythmes en phase avec les souhaits exprimés par une large majorité des acteurs de cette réforme.

### En chiffres :

- 160 contributions spontanées sur la plateforme internet dédiée
- 200 rendez-vous et rencontres des élus (Caroline Fel et Ahmed El Bahri) avec les partenaires concernés (clubs sportifs, maisons de quartiers, associations, enseignants, parents d'élèves, syndicats...)
- 9 600 questionnaires distribués auprès des familles. 3 600 questionnaires retournés
- 38 conseils d'école exceptionnels réunissant maternelle et élémentaire.

A noter : 3 600 questionnaires ont été remplis et retournés par les familles sur 9 600 questionnaires distribués auprès des élèves, soit un taux de retour exceptionnel de 37,5 %. Chiffre d'autant plus remarquable qu'un délai très court de seulement une semaine était laissé aux familles pour remplir et retourner le questionnaire. Preuve supplémentaire de l'intérêt des familles pour ce sujet.

### Les conclusions de la concertation

#### **Dans le prolongement de la concertation et en s'appuyant sur le bilan d'étape réalisé en mars sur les écoles de la Ville, plusieurs conclusions ont été tirées :**

- Maternelle :
  - Le scénario actuel n'est pas adapté pour les plus jeunes
  - Beaucoup de fatigue a été ressentie aussi bien par les enseignants que les parents
  - Deux journées proposées toujours à 6 h d'enseignement, ce qui est très long pour des maternelles
  - L'irrégularité du rythme dans la semaine a perturbé les plus jeunes
  - A contrario, un bon fonctionnement dans les deux écoles maternelles dérogatoires de Descartes et Montesquieu avec des temps périscolaires de 14h à 14h55.
  -
- Élémentaire :
  - L'irrégularité du rythme dans la semaine a également été pointée
  - La diversité des activités et la richesse des contenus : saluées par beaucoup de parents, qui apprécient cet enrichissement et constatent que leur enfant est satisfait.

## Neuf, trois puis, au final, deux scénarios

**En conclusion de la concertation, il est décidé dans un premier temps d'écarter l'actuel emploi du temps unique car :**

- Il n'est pas respectueux du rythme des enfants en maternelle
- La matinée du mercredi est jugée trop longue
- En élémentaire, le temps d'enseignement de seulement une heure, deux après-midis par semaine, est jugé trop court pour pouvoir déployer une activité
- Il manque de régularité hebdomadaire
- 2 jours restent avec 6 heures d'enseignement

Afin de mieux répondre aux rythmes de vie différents selon l'âge des enfants, **il est décidé de proposer deux emplois du temps distincts : un pour les enfants de maternelle, un pour les enfants d'élémentaire.**

Tenant compte des différents besoins et remarques exprimés, neuf scénarios possibles sont élaborés dans un premier temps. Pour des raisons de légalité, de faisabilité, de respect des rythmes des familles, ils sont écartés un à un pour n'en retenir que trois.

Un seul pour les écoles maternelles, deux pour les écoles élémentaires. Parmi ces deux derniers : un propose chaque semaine en début d'après-midi, deux grandes plages d'activités périscolaires d'une heure trente ; le second propose quatre plages d'activités périscolaires de trois quarts d'heure les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Du 3 au 5 juin, les élus sont allés présenter les résultats de la concertation aux 38 conseils d'école de la Ville réunis exceptionnellement. Les différents scénarios ont été soumis pour avis préférentiel auprès des conseils d'école.

Tenant compte de l'ensemble des conclusions de la concertation, le maire a choisi le scénario définitif pour l'élémentaire afin de le proposer avec celui des maternelles au Directeur académique des services de l'éducation nationale, le vendredi 6 juin.

Ce dernier a donné son accord pour une mise en pratique à compter de la rentrée 2014.

# ANGERS // LA RENTRÉE 2014



## l'emploi du temps de votre enfant

SCÉNARIO MATERNELLE

🕒	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30	GARDERIE DU MATIN	GARDERIE DU MATIN	GARDERIE DU MATIN	GARDERIE DU MATIN	GARDERIE DU MATIN
8h45	CLASSE	CLASSE	CLASSE <i>(jusqu'à 11h45)</i>	CLASSE	CLASSE
12h	Déjeuner et pause du midi	Déjeuner et pause du midi	GARDERIE de 11H45 à 12H30	Déjeuner et pause du midi	Déjeuner et pause du midi
13h45	Activités périscolaires gratuites	Activités périscolaires gratuites		Activités périscolaires gratuites	Activités périscolaires gratuites
14h45	CLASSE	CLASSE		CLASSE	CLASSE
16h45	Étude, Garderie	Étude, Garderie		Étude, Garderie	Étude, Garderie
18h	GARDERIE DU SOIR	GARDERIE DU SOIR		GARDERIE DU SOIR	GARDERIE DU SOIR
18h30					

  total enseignement = 24h
   total activités périscolaires = 4h
   étude et garderie gratuites
   garderie payante

Pour + d'infos

- > Vivre à Angers - juillet 2014
- > La Lettre aux parents - juin 2014
- > [www.angers.fr/rythmesdelenfant](http://www.angers.fr/rythmesdelenfant)



**MA VILLE**  
**+ J'Y VIS**  
**+ ELLE ME SOURIT**

# ANGERS // LA RENTRÉE 2014



## l'emploi du temps de votre enfant

SCÉNARIO ÉLÉMENTAIRE

🕒	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30	GARDERIE DU MATIN	GARDERIE DU MATIN	GARDERIE DU MATIN	GARDERIE DU MATIN	GARDERIE DU MATIN
8h45	CLASSE	CLASSE	CLASSE (jusqu'à 11h45)	CLASSE	CLASSE
12h	Déjeuner et pause du midi	Déjeuner et pause du midi	GARDERIE de 11H45 à 12H30	Déjeuner et pause du midi	Déjeuner et pause du midi
14h	CLASSE	CLASSE		CLASSE	CLASSE
15h15	Activités périscolaires gratuites	CLASSE		CLASSE	Activités périscolaires gratuites
16h45	Étude, Garderie	Étude, Garderie		Étude, Garderie	Étude, Garderie
18h	GARDERIE DU SOIR	GARDERIE DU SOIR		GARDERIE DU SOIR	GARDERIE DU SOIR
18h30					

total enseignement = 24h
  total activités périscolaires = 3h
  étude et garderie gratuites
  garderie payante

Pour + d'infos

- > Vivre à Angers - juillet 2014
- > La Lettre aux parents - juin 2014
- > [www.angers.fr/rythmesdelenfant](http://www.angers.fr/rythmesdelenfant)



**MA VILLE**  
**+ J'Y VIS**  
**+ ELLE ME SOURIT**

Que va changer la mise en place de ces nouveaux rythmes en termes de coût, d'emplois, d'interventions extérieures et de type d'activités ?

## Le coût

Le coût actuel par an est estimé à un peu plus de 4,6 millions d'euros pour la Ville avec des aides de l'Etat et de la Caf à hauteur de 1,3 millions d'euros, soit un coût net pour la Ville de 3,3 millions d'euros.

L'évolution proposée permet de réduire légèrement les coûts de fonctionnement, en particulier grâce au passage de 3h30 à 3h de temps d'activités périscolaires hebdomadaires en élémentaire et de dégager une économie d'environ 400 000€.

## Les emplois

Pour encadrer les activités périscolaires, la Ville mobilise environ 300 animateurs. Dans le cadre de l'évolution des emplois du temps, ces emplois vont être stabilisés. **Conséquence directes de la nouvelle organisation retenue, la fin des équipes affectées à deux écoles. Désormais, chaque école aura son équipe spécifique.** Ce qui constituera un plus en termes de personnes référentes aussi bien pour les enfants et leurs parents que pour le personnel enseignant.

## Les intervenants extérieurs

En complément des animateurs municipaux, la Ville a fait appel à des intervenants extérieurs. Une quarantaine de partenariats ont ainsi été organisés au cours de l'année scolaire dont une quinzaine avec des clubs sportifs. Cette diversité d'offre et de partenariat va être maintenue et enrichie.

## Les activités périscolaires

D'une école à l'autre, les programmes d'animations sont différents car ils s'appuient sur les compétences des animateurs et la présence d'intervenants de proximité dans les quartiers. Le tout bien évidemment au maximum en lien avec les projets pédagogiques portés par les écoles.

**Pour les enfants de maternelle**, pas de déplacements à l'extérieur de l'école. Pour les plus jeunes, il s'agira bien souvent d'une sieste. Pour les plus grands, il s'agira de temps calmes, de jeux, de découverte... L'objectif reste également d'apprendre les règles de la vie en société.

**Pour les enfants en élémentaire** : découverte de sports, sorties aux musées, projets scientifiques, activités nature, apprentissage des gestes citoyens, sensibilisation au bon usage des écrans, découverte du patrimoine, initiation à la vidéo...